

FAUT-IL ACCEPTER QUE DES MARTINIQUAIS COMPÉTENTS SOIENT CHASSÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE MARTINIQUAIS ET SOIENT REMPLACÉS PAR D'AUTRES IGNORANT TOUT DE LA MARTINIQUE ?

Jusqu'en 2012, l'enseignement agricole martiniquais était confié prioritairement à des personnels martiniquais choisis pour leur compétence.

Puis le ministère de l'agriculture a fait appel à des cadres venus de France, souvent sans compétence. Cette nouvelle politique est appliquée avec zèle par la DAAF (Direction de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt) et sa responsable du Service Formation et Développement (SFD).

C'est dans ce contexte que Philippe AURORE, dernier chef d'établissement martiniquais rescapé de cette hécatombe a été victime de harcèlement .

Lorsque, l'année scolaire dernière, le tribunal administratif de Fort de France lui a donné raison contre un arrêté ministériel le mutant arbitrairement en Guadeloupe, **le ministère de l'agriculture a produit un nouvel arrêté foulant aux pieds la décision du tribunal.**

Cet arrêté revanchard n'a été supprimé qu'après une menace de grève générale par la CSTM ayant permis l'ouverture de vraies négociations, après des négociations-bidon sous l'égide de la DAAF Martinique. **L'auteur de ces arrêtés de mutation aurait déclaré verbalement que le refus par Philippe AURORE de sa mutation forcée était un «crime de lèse majesté».**

Le ministère est revenu à la charge cette année, à partir semble-t-il , de données mensongères accablant Philippe AURORE fournies par la DAAF Martinique clairement démenties par un texte de l'intersyndicale SEA UNSA - FO et par l'agent comptable du lycée.

Parfois la réalité dépasse la fiction.

Tandis que de nombreux néo titulaires et stagiaires martiniquais sont mutés de force en France, **que penser de la demande faite par la responsable formation développement de la DAAF à un enseignant du LEGTA de CROIX RIVAIL d'abandonner son poste au profit du conjoint de la directrice mutée à la place de Philippe AURORE?**

Un jeune ingénieur des ponts et chaussées de 24 ans ayant été nommé directeur d'exploitation agricole au LEGTA de Croix Rivail, **ignorant tout de la calebasse la croyait comestible, et ignorant tout des bovins, s'est fait encorner par une vache avec à la clef trois semaines d'arrêt maladie et sa demande de retour au pays natal. Des martiniquais avaient déjà rempli cette fonction avec succès.**

Tel autre muté décrète **qu'il vaut mieux couper les cocos à la perceuse qu'au coutelas.**

Telle mutée, sans doute par souci de la réussite des petits martiniquais, **s'est offert un mois de congé pour convoyer un bateau de France en Martinique.**

Telle autre mutée entend priver les élèves des activités festives du Carnaval et de Noël... Certains craignent donc pour l'activité yole traditionnelle...

Les élus de la CTM se sont prononcés à l'unanimité pour un enseignement agricole exercé par des personnels maîtrisant l'environnement martiniquais.

Dans une motion adoptée à l'unanimité en séance plénière du vendredi 28 juillet 2017, les élus de la CTM ont réclamé le maintien de Philippe AURORE « **Considérant que les enjeux de l'enseignement agricole en Martinique imposent non seulement une grande expérience dans ce champ professionnel, mais aussi une connaissance appréciable de l'agriculture et de l'environnement martiniquais».**

Le ***KOMITÉ ANNOU SANBLE POU SOVÉ MATINIK*** se déclare solidaire de la proposition de sagesse faite par le ***Comité martiniquais de vigilance de l'enseignement agricole*** : pour assurer un encadrement du LEGTA gage de réussite optimale pour les élèves, nommer provisoirement des martiniquais compétents dont une liste a été fournie lors des négociations du vendredi 29 septembre à la préfecture dans l'attente du règlement juridique du cas de Philippe AURORE.

Ceci devrait permettre la réouverture immédiate de l'établissement dans des conditions apaisées.

Pour le comité: Armand NICOLAS Tél: 0596 48 35 23 Jacqueline PETITOT 0696 86 61 93.